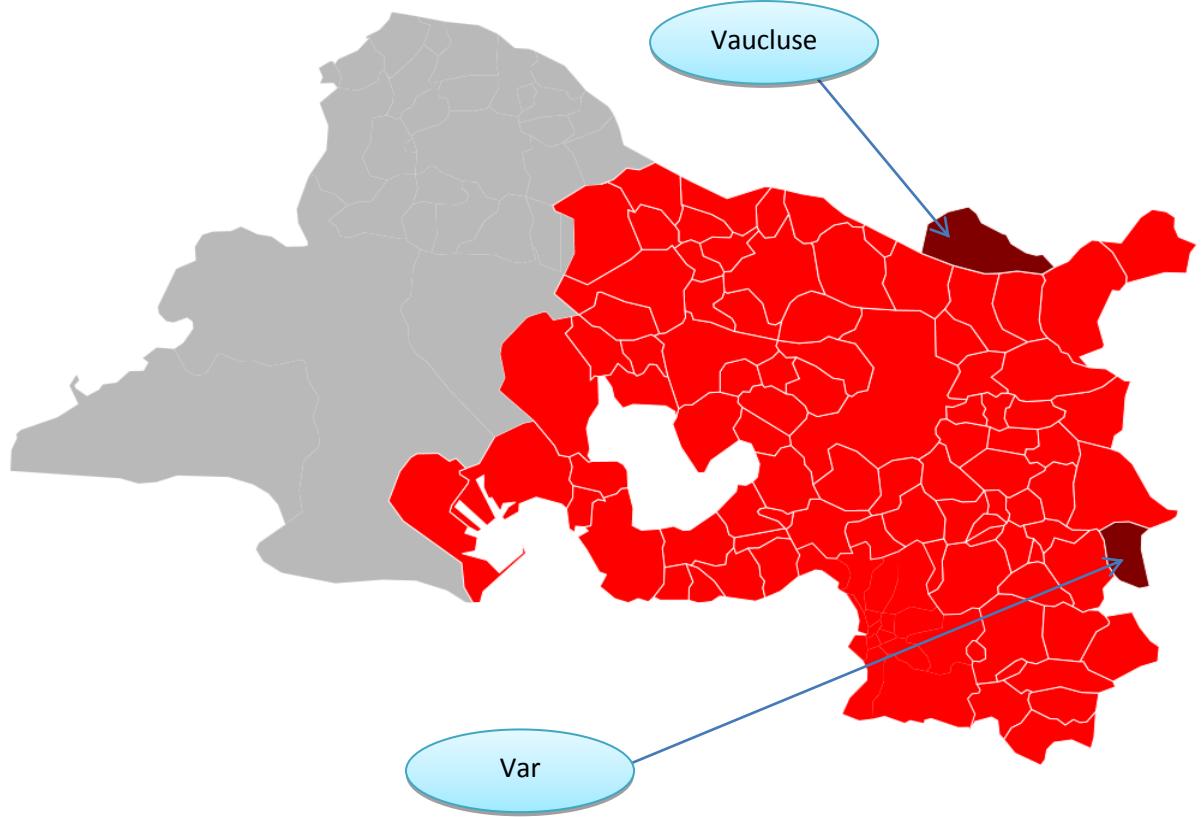




- 1- La métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) a-t-elle d'autres territoires que le département des Bouches du Rhône ?

OUI

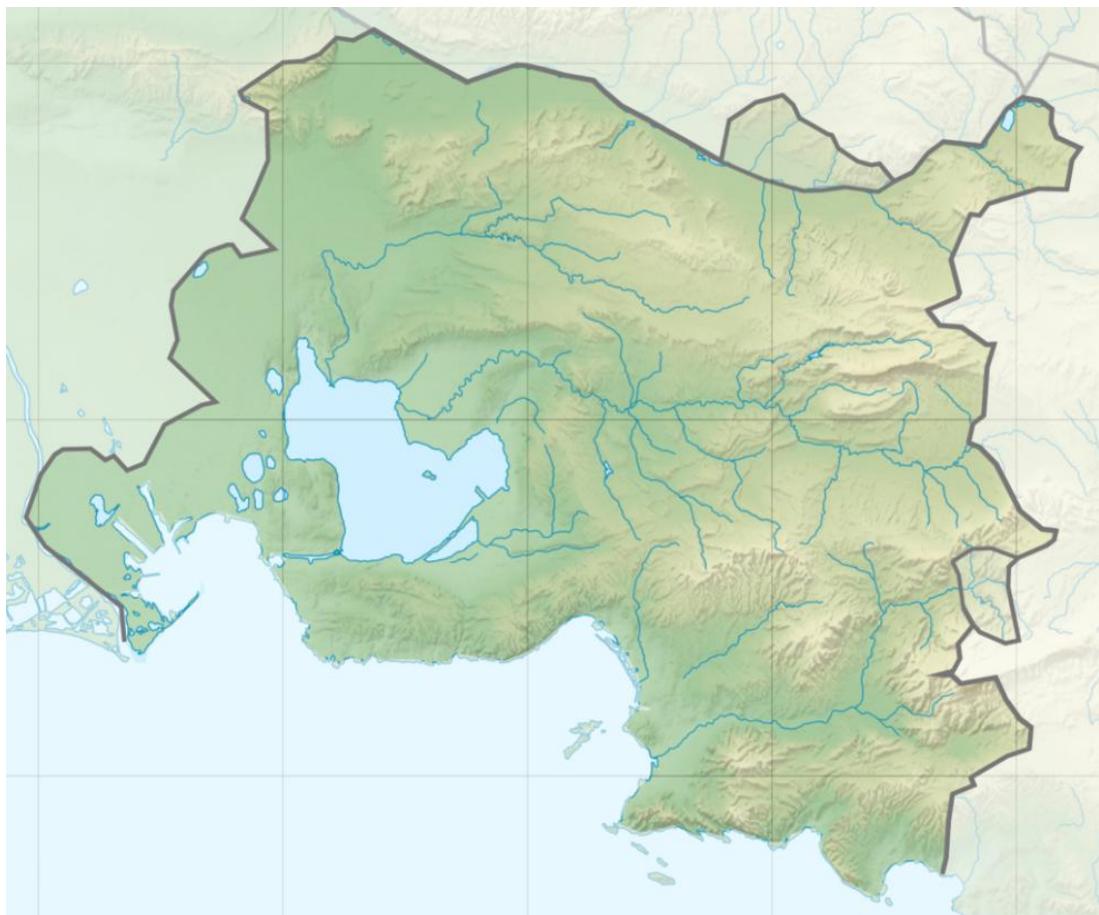


Carte du département des Bouches du Rhône au Rouge les communes de la métropole.

## 2- La métropole AMP est-elle la plus grande (en superficie) de France ?

OUI beaucoup plus que Paris et Lyon (Paris 814 km<sup>2</sup>, Lyon 533,68 km<sup>2</sup>) avec une superficie de 3 173 km<sup>2</sup>, 10 % de la superficie de Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2 fois plus grande que Londres et 3 fois plus que New York ou Berlin.

180 km de côtes (hors étang de Berre) dont des sites emblématiques comme la baie de La Ciotat, la Côte Bleue et les calanques de Marseille. Ces dernières font partie du parc national des Calanques dont le cœur couvre 8 500 hectares sur terre et 43 500 hectares en mer



61 % de la superficie est occupée par des espaces naturels. L'espace urbain occupe 15 % du territoire et gagne chaque année 900 hectares sur les surfaces agricoles, qui occupent encore 24 % de la superficie métropolitaine.

### OCCUPATION DE L'ESPACE



- ▶ urbain : **480 KM<sup>2</sup>** (15%)
- ▶ agricole : **760 KM<sup>2</sup>** (24%)
- ▶ naturel : **1 910 KM<sup>2</sup>** (61%)

3- Ou se situe le siège de la métropole AMP ?

Au Pharo



4- Combien y a-t-il de communes dans la métropole AMP ?

**92** soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Population 1 841 459 hab. (2013)  
Densité 580 hab./km<sup>2</sup>



## 5- Le 01 Janvier 2016 (dans la douleur)

Une convocation du conseil de la métropole est émise le 14 octobre 2015 par Sylvia Barthélémy, la présidente du pays d'Aubagne, et l'élection du président de la métropole à lieu

-le 9 novembre 2015, malgré la contestation judiciaire de quatre communes, Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille est élu président de la métropole à l'issue d'une séance houleuse.

- Le 18 décembre 2015, le conseil d'État suspend le conseil de la métropole dans l'attente de l'aboutissement des questions prioritaires de constitutionnalité au Conseil constitutionnel.

- Le 22 décembre 2015, le préfet des Bouches-du-Rhône précise que la métropole est bien juridiquement créée le 1er janvier 2016 et que son président « peut prendre tout acte d'administration conservatoire et urgente pour assurer la continuité des services publics »

- le 7 janvier 2016, l'élection à la présidence est annulée par le tribunal administratif. Jean-Claude Gaudin demeure cependant en poste dans l'attente de l'appel.

- le 19 février 2016, le Conseil constitutionnel déclare conforme à la Constitution la répartition des sièges entre les communes au sein du conseil métropolitain. Maryse Joissains, maire d'Aix-en-Provence entend « saisir la Cour européenne des droits de l'homme » et réclame « un référendum local » mais une partie des maires opposés à la métropole souhaite désormais « défendre nos communes » « en tant qu'acteurs au sein de la métropole ».

- le 7 mars 2016, Jean-Claude Gaudin démissionne de la présidence afin qu'une nouvelle élection soit organisée et qu'elle « ne supporte plus aucune contestation ».

- Il est réélu le 17 mars 2016.

## 6- Quel est le revenu mensuel médian de la métropole ?

- Revenu médian est de 1 600 €, comme la moyenne nationale, la métropole d'Aix-Marseille-Provence Le revenu fiscal moyen des habitants va de 10 000 € dans les arrondissements du centre et du nord de Marseille à 35 000 € dans certaines communes.
- Pour le chômage, de 9 % à Aix-en-Provence jusqu'à 30 % dans certains arrondissements de Marseille. Le revenu disponible médian dans le pays d'Aix est supérieur de 22 % à celui du territoire Marseille-Provence.
- 8,6 % de la population est couverte par le RSA socle, 11 % par la CMU.
- 24 % de la population de AMP vit en dessous du seuil de pauvreté (982 Euros / Unité de consommation)
- 349 100 habitants de la métropole vivent dans un foyer bénéficiaire des allocations familiales à bas revenus
- Autres caractéristiques de la population de l'AMP

## MÉNAGES ET FAMILLES

**792 930** ménages  
en 2011  
(+5 980 par an entre 2006 et 2011)

### DES MÉNAGES DE TAILLE PLUS RÉDUITE

Nombre de personnes par ménage  
en 1968 **3,08** ➡ **2,3** en 2006

➡ **2,25** en 2011

 **1/3** ménages  
en 2011

est composé d'une personne seule

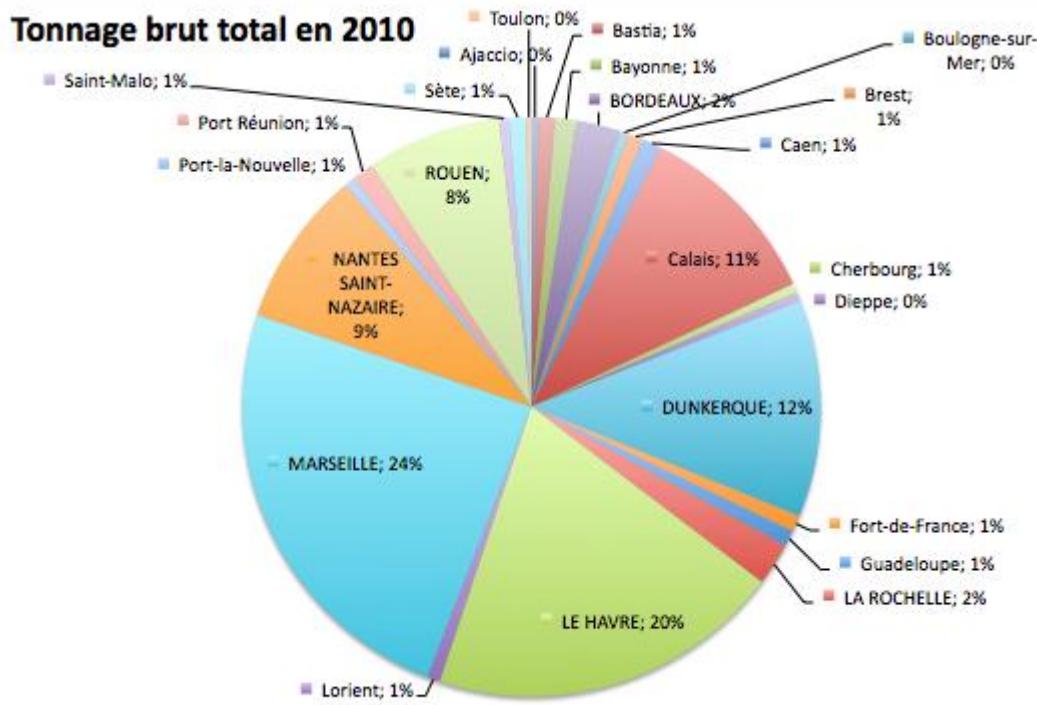
**PARMI LES MÉNAGES**  
**500 000** familles en 2011 dont

**18,5%**   
sont des familles monoparentales  
(17,7% en 2006)

**42,3%**   
des familles sont des couples  
avec enfants (43,4 % en 2006)

## 7- Quel est, par le trafic, le 1<sup>er</sup> port de France ?

Marseille bien sûr !



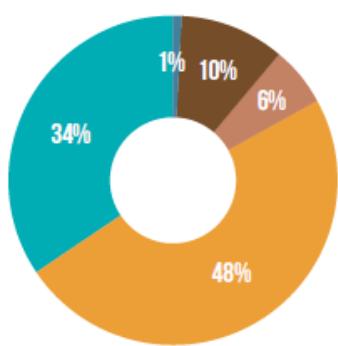
Marseille est :

- 1<sup>er</sup> port de France
- 2eme port de Méditerranée
- 3eme port mondial des hydrocarbures
- 5eme port d'Europe

Chiffre sur l'économie (2012)

- Les emplois industriels est à 10,3 %, soit un niveau historiquement bas.
- Le secteur tertiaire est 48 % (commerce, des transports ou des services)

### CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI



- Agriculture : 1%
- Industrie : 10%
- Construction : 6%
- Commerce, transports et services divers : 48%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 34%



**158 500** demandeurs d'emplois  
en juin 2014 (Catégories ABC).

**48 %** Femmes

**12,5 %** Personnes âgées de moins de 25 ans

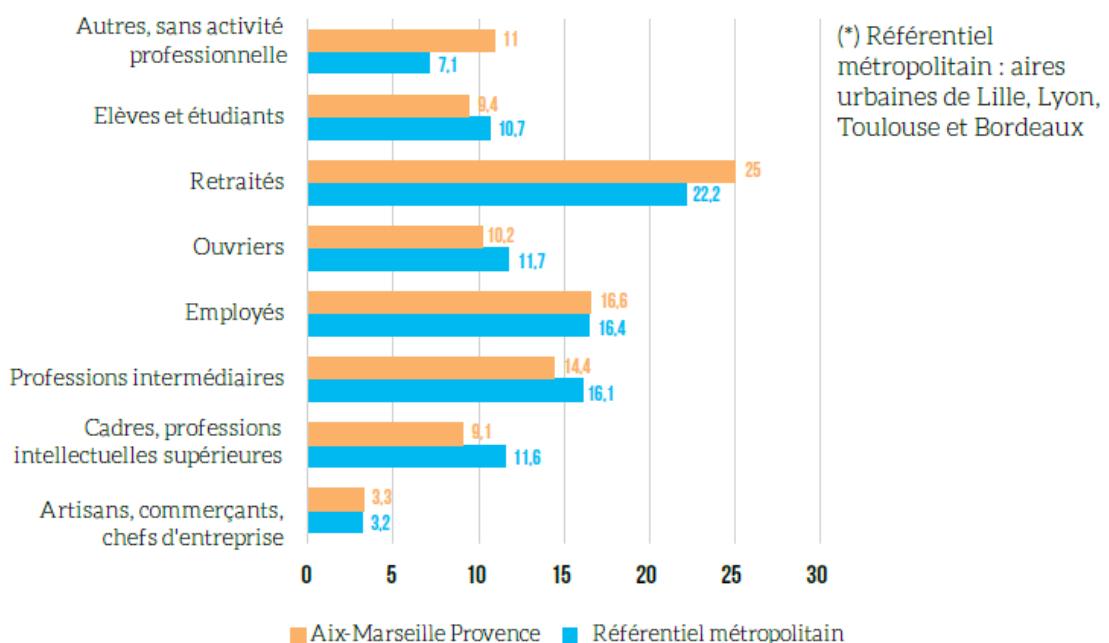
**22 %** Personnes âgées de plus de 50 ans

**43,5 %** Chômeurs de longue durée

- Le secteur de l'administration 34 % (publique, de l'enseignement, de la santé ou du social)

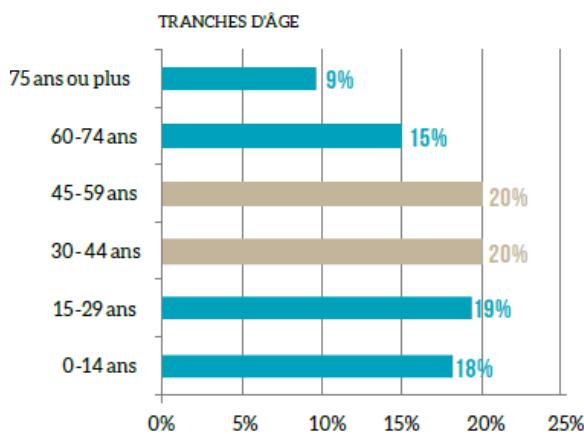
## Autres information sur l'emploi de l'AMP

Répartition de la population active de 15 ans et plus par catégorie socioprofessionnelle

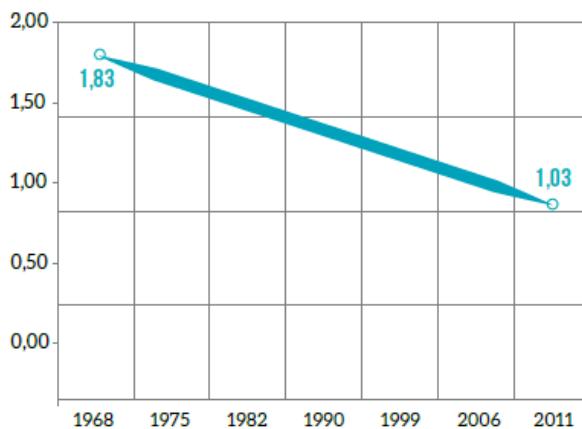


## Population et évolution de l'AMP

Structure par âge de la population en 2011



Évolution de l'indice de jeunesse (-de 20 ans/+ de 60 ans)



**1968** les jeunes **2X** plus nombreux que les seniors

**2011** autant de seniors que de jeunes

8- Ou se situe la plus grande Université francophone du Monde ?

La métropole comptait 89 000 étudiants à la rentrée 2013/2014

L'université d'Aix-Marseille comptait 74 000 étudiants soit 66 % des étudiants total, et un budget de 720 millions d'euros, elle est la plus grosse université francophone du monde. classée dans les 150 premières universités mondiales (classement de Shanghai)

Plusieurs **grandes écoles** sont implantées à Aix-Marseille-Provence,

- Kedge Business School
- l'École centrale
- les Arts et Métiers
- l'École de l'air
- l'École des mines
- l'Institut d'études politiques

Et La recherche alors on trouve....



dépasser les frontières

**2 580** publications scientifiques/an  
(période 2009- 2011)



**62 %** du total  
de la région PACA

**335** brevets européens déposés par an (période 2008- 2010)

#### TROIS SPÉCIALISATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES DE LA MÉTROPOLE DANS LE "GRAND SUD"

(Régions PACA et Rhône-Alpes) :



la santé



l'agroalimentaire



les industries de la création

**45 %** du total  
de la région PACA

**90** Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) signées en 2012

**60 %** du total  
de la région PACA

9- Combien de temps un habitant de l'AMP consacre-t-il à son déplacement quotidien ?

64 Minutes / jour en moyenne

CINQ BASSINS DE DÉPLACEMENT ORGANISÉS AUTOUR  
DES PRINCIPAUX PÔLES URBAINS

6 578 000

déplacement:  
par jour

réalisés sur le territoire dont **98 %**  
se font au sein de l'espace métropolitain

UN HABITANT DE LA MÉTROPOLE PARCOURT

23 KM/JOUR en moyenne

et consacre **64 MIN/JOUR**   
en moyenne à se déplacer

**10 %** (soit 650 000) des déplacements réalisés au niveau métropolitain, en croissance de 200 000 (+ 50%) entre 1997 et 2009.

Ils représentent les **deux tiers** de la pollution et sont effectués à

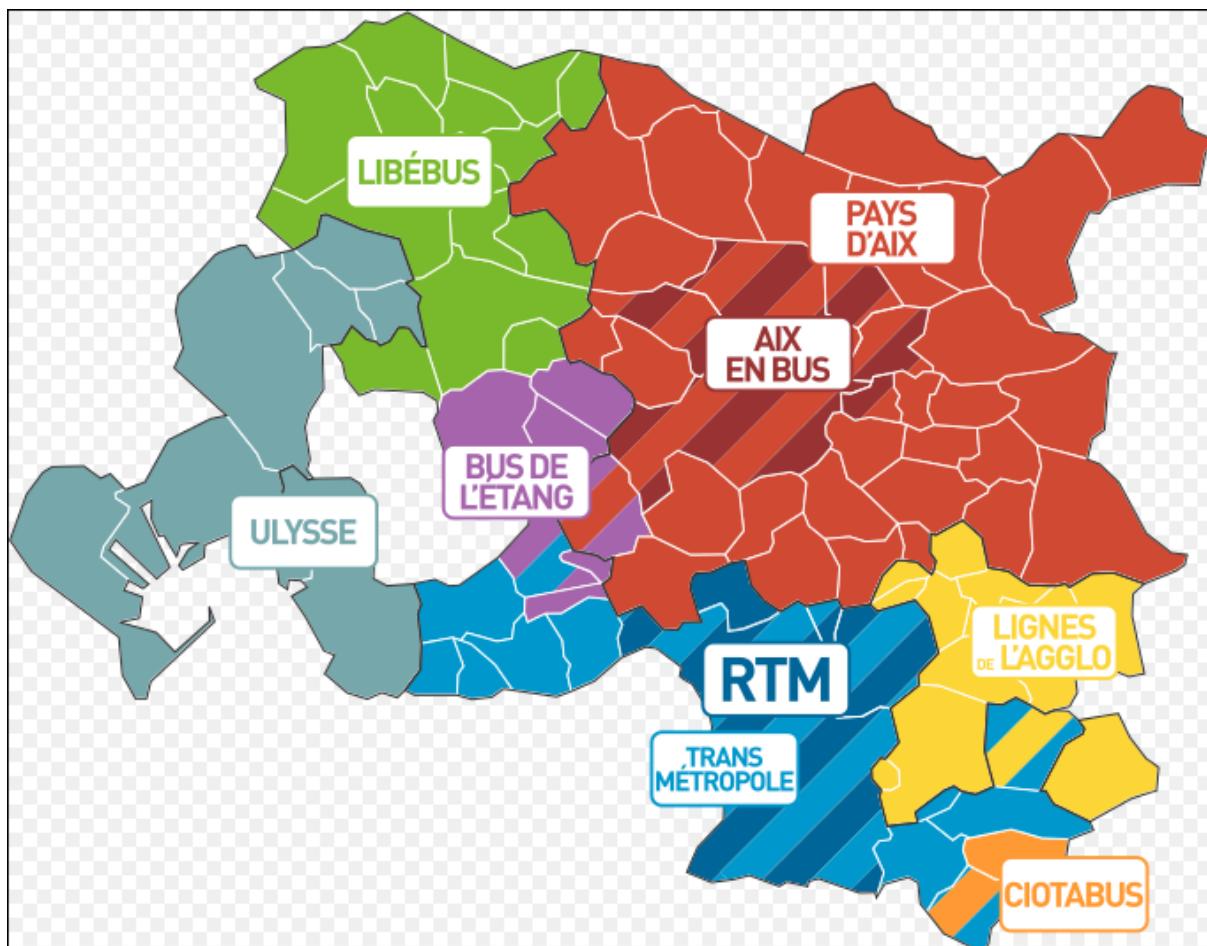
**70 %** pour aller au travail ou à l'université.

**22 %** des ménages  n'ont pas de voiture

**48 %** une seule voiture 

**30 %** possèdent  deux voitures et plus

Reseau de transport en commun actuel



## 10- Quel est la composition du Conseil métropolitain de l'AMP ?

Comme les autres métropoles françaises, la métropole d'Aix-Marseille-Provence est administrée par un **Conseil métropolitain** composé de **délégués des communes membres**. Le conseil est l'organe délibérant de la métropole : il règle les affaires qui sont de la compétence de la métropole et adopte son budget.

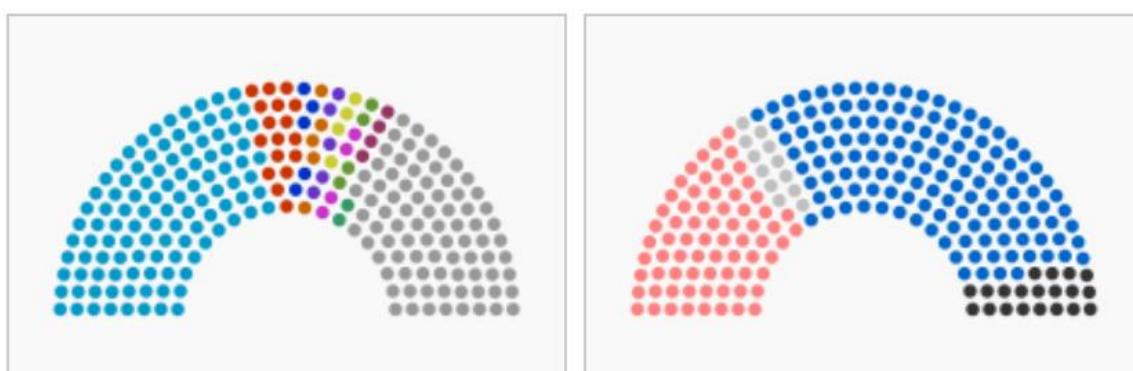
La composition du conseil est fixée par les règles de l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales. Il compte 240 membres : les sièges sont répartis entre les communes en fonction de leur poids démographique et chaque commune dispose d'au moins un siège. À la création de la métropole :

33 communes ont autant de conseillers métropolitains qu'elles avaient de conseillers au sein de leur EPCI : les conseillers communautaires deviennent conseillers métropolitains ;

58 communes ont moins de conseillers métropolitains qu'elles avaient de conseillers au sein de leur EPCI : les conseils municipaux élisent les conseillers métropolitains parmi les actuels conseillers communautaires ;

Marseille a 39 conseillers métropolitains de plus qu'elle avait de conseillers au sein de son EPCI : les 39 conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers municipaux et d'arrondissement.

Par la suite, les conseillers métropolitains seront élus au suffrage direct dans le cadre des élections municipales.



Représentation des communes au conseil de la métropole :

- Marseille (108 sièges)
- Aix-en-Provence: (17)
- Salon-de-Provence (5)
- Aubagne (5)
- Martigues (5)
- La Ciotat (4)
- Marignane (4)
- Vitrolles (4)
- Istres (4)
- Miramas (2)
- Autres communes (1 siège chacune)

Projection de la composition politique du conseil de la métropole à la suite des élections de 2014<sup>51</sup> :

- Gauche (71)
- Divers (12)
- Droite (135)
- Front national (20)

**Le président** est élu par le conseil de la métropole dont il est l'organe exécutif. Le conseil métropolitain élit également des vice-présidents dont le nombre est fixé à 20, auxquelles s'ajoutent les présidents des conseils de territoire qui sont de droit vice-présidents du conseil métropolitain.

Le bureau est composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres membres. Il peut recevoir délégation de certaines compétences du conseil métropolitain, à l'exception des plus importantes notamment le vote du budget, l'adoption du compte administratif, les délégations de service public.

### **Territoires**

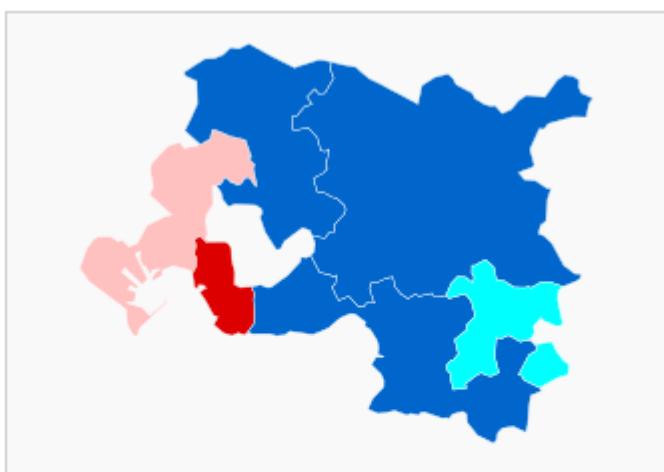
À la différence des autres métropoles, la métropole d'Aix-Marseille-Provence est dotée de subdivisions spécifiques : les territoires.

Le périmètre des territoires est fixé par décret en Conseil d'État mais ils correspondront aux territoires des anciennes intercommunalités. Leur siège est fixé par le règlement intérieur de la métropole. Les territoires ne sont toutefois pas le prolongement des anciennes intercommunalités puisque les biens, droits, obligations et personnels de celles-ci sont transférés à la métropole. De plus, les territoires n'ont pas de personnalité morale : ce sont des organes déconcentrés qui agissent pour le compte du conseil de la métropole.

Chaque territoire est doté d'un conseil composé des déléguées des communes du territoire au conseil métropolitain. Toutefois, de manière transitoire jusqu'aux prochaines élections en 2020, les conseillers communautaires élus en 2014 dans les anciennes intercommunalités sont de droit membres du conseil du territoire.

Chaque conseil de territoire élit un président et un ou plusieurs vice-présidents.

**Les conseils de territoires** émettent des avis aux questions soumises au **conseil métropolitain** et reçoivent — **de manière obligatoire de 2016 à 2020**, puis selon le vote du conseil métropolitain à partir de 2020 — l'exercice de certaines compétences de la métropole. De plus, les territoires et le conseil métropolitain sont liés par un « un pacte de gouvernance, financier et fiscal » adopté à la majorité des deux tiers par le conseil de territoire. Ce pacte définit la stratégie dans l'exercice des compétences, les relations financières et la gestion du personnel.



Étiquette politique des présidents des territoires :

- █ LR (3)
- █ UDI (1)
- █ DVG (1)
- █ PCF (1)

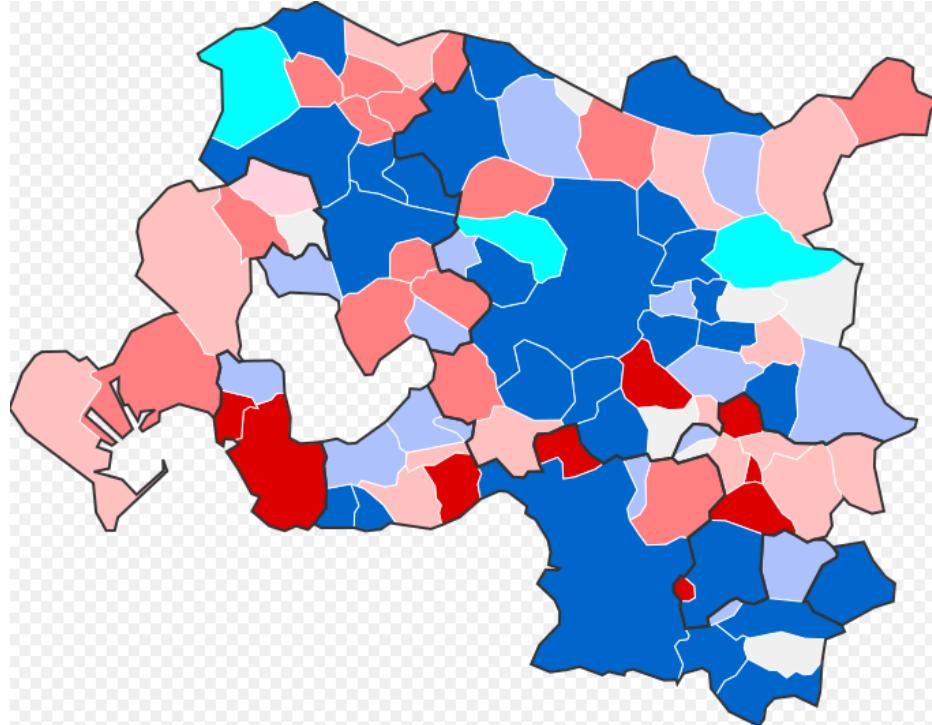
## Organes consultatifs

La métropole est dotée de deux organes consultatifs :

une conférence métropolitaine des maires, composée de l'ensemble des maires des communes membres de la métropole ;

un conseil de développement composé de représentants « des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ».

Ces deux organes rendent des avis qui sont transmis au conseil métropolitain.



Étiquette politique des maires de la métropole.

Alors tout juste !!!